



Dernière séance :
09 septembre 2020

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

* * * * *

Sous la présidence de **Madame Marie-Paule MORIN**, les délégués se sont réunis à 18h00 au Pôle ENR à Cernay, après convocation légale adressée par courriel en date du 13 octobre 2020.

❖ **Etaient présents**, Mesdames et Messieurs **les délégués titulaires** suivants :

NOM - Prénom	Absent	Absent exc.	Procuration à :
BOCKEL Louis		X	
BOHRER Alain		X	
BROCARD Alain			
CUNIN Thomas			
DE MATTEÏS Jean-Michel			
DUCHENE Rémi			
ERMEL Matthieu			
GOEPFERT Alain			
GUGNON Estelle		X	<i>MORIN Marie-Paule</i>
HAAGEN Benoît	X		
HAMMALI Jérôme			
HEIMBURGER Michel			
LOUX Dominique			
MORIN Marie-Paule			
OSWALD Catherine			
RUFF Emmanuelle			
SCHMITT Jean-Marc	X		
SEYFRIED Marie-Thérèse			
SORDI Michel	X		
VERNIN Raphaëlle			
WALTER Bernard			
ZIEGLER Thierry		X	<i>GOEPFERT Alain</i>

❖ Était également présent, le délégué suppléant suivant :

NOM - Prénom	Avec voix délibérative, en suppléance de
SPERANDIO Christian	BOHRER Alain

Sur **22 délégués** en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

Point Numéro	Nombre de délégués présents	Nombre de procurations	soit au total
2A	14	2	16
2B	15	2	17
2C	15	2	17
2D	16	2	18
3A	16	2	18

Assistaient en outre à la séance

THUET Muriel, Directrice du SMTC
TSCHANN Michel, représentant de la presse

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente, ouvre la séance.

Elle remercie les membres présents à cette réunion ainsi que le représentant de la presse et la directrice du SMTC.

Puis elle donne connaissance des excuses et des procurations qui lui sont parvenues.

Le quorum nécessaire étant réuni, le Conseil syndical peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire des séances

POINT N° 1 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 09 SEPTEMBRE 2020

POINT N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE

- 2A) Fixation des indemnités de fonction des élus
- 2B) Mise en place du temps partiel
- 2C) Désignation des délégués à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets de la Région Grand Est
- 2D) Rapport annuel 2019 du Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4)

POINT N° 3 – FINANCES

- 3A) Budget supplémentaire 2020

POINT N° 4 – DIVERS

- 4A) Calendrier des réunions
- 4B) Proposition de création d'un groupe de travail (propreté dans la rue des Genêts)
- 4C) Réunion avec la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin
- 4D) Informations du SM4
- 4E) Visites de sites



Désignation du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose de désigner à cette fonction Mme Muriel THUET, Directrice du SMTC. Le Conseil syndical fait sienne la proposition de Madame MORIN.

Point n° 1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL
--

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil syndical le procès-verbal de la séance d'installation du 09 septembre 2020 qui a été transmis avec la note de synthèse aux délégués titulaires.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les délégués présents.

Point n° 2 – ADMINISTRATION GENERALE

2A) Fixation des indemnités de fonction des élus

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose que la délibération fixant les indemnités de ses membres doit intervenir dans les trois mois suivant son installation à la suite du renouvellement de son assemblée.

Elle précise que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale et que pour un syndicat mixte fermé dont la strate de population se situe entre 20 000 et 49 999 habitants, le montant de l'indemnité maximale :

- de président est fixé à 25,59 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- de vice-président est à 10,24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé de fixer les indemnités de fonction de la manière suivante à compter du 1^{er} novembre 2020 :

Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut
Présidente	25,59	995,30 €
1 ^{er} vice-président	6,00	233,36 €
2 ^{ème} vice-président	6,00	233,36 €
3 ^{ème} vice-président	6,00	233,36 €
4 ^{ème} vice-président	6,00	233,36 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- fixe, à compter du 1^{er} novembre 2020, les indemnités de fonctions mensuelles de la Présidente et des 4 Vice-Présidents selon les taux de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus ; étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Monsieur Jérôme HAMMALI arrive en séance.

2B) Mise en place du temps partiel

- Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 60, 60 bis et 60 quater ;
- Vu l'ordonnance n° 82.296 du 31.3.1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
- Vu les décrets n° 82.624 du 20.7.1982 et n° 82.909 du 22.10.1982 fixant les modalités d'application du régime du travail à temps partiel des agents territoriaux ;
- Vu le décret n° 2004.777 du 29.7.2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique n° CT2020/142 notifié le 19 octobre 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin,

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose qu'il appartient au Conseil syndical, après avis du Comité technique, de décider d'introduire dans les services le travail à temps partiel et de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents qui ne pourra être inférieur à 50 % du temps complet.

Il relève de la compétence de la Présidente d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel.

Les agents bénéficiaires de cette autorisation doivent occuper un emploi permanent créé à temps complet (sauf pour le temps partiel de droit pour raisons familiales qui est également accordé aux agents à temps non complet).

L'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an, renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites.

L'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.

Sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel.

A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.

Pour les agents non titulaires, si aucune possibilité d'emploi à temps plein n'existe au moment de la réintégration, il pourra être maintenu à titre exceptionnel dans des fonctions à temps partiel.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'instituer le temps partiel au sein du SMTC, selon les modalités d'application exposées ci-dessus ;
- charge la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document y relatif.

2C) Désignation des délégués à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets de la Région Grand Est

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) de la Région Grand Est, est composée entre autres de représentants des collectivités du Grand Est en charge de la gestion des déchets.

Depuis 2017, le Syndicat Mixte est représenté au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) de la Région Grand Est.

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les nouveaux représentants du SMTC, un titulaire et un suppléant, pour siéger à cette commission qui se réunit environ une fois par an.

La Présidente lance un appel à candidature parmi l'assemblée.

Les délégués suivants se déclarent candidats et sont donc désignés pour représenter le Syndicat Mixte de Thann-Cernay dans ladite commission :

Titulaire	Suppléant
▪ MORIN Marie-Paule, Présidente	▪ WALTER Bernard, 4ème Vice-Président

Le Conseil syndical prend acte de cette désignation et mandate la Présidente aux fins de la notifier à la Région Grand Est.

Madame Catherine OSWALD arrive en séance.

D) Rapport annuel 2019 du SM4

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente, présente une synthèse du rapport annuel 2019 du Syndicat Mixte du Secteur 4, auquel le SMTC a transféré la compétence « traitement ».

Ce document est consultable dans son intégralité sur le site internet du SM4 : <http://www.sm4.fr/documentation/rapports-annuels.htm>

Les principaux **indicateurs techniques** concernant l'année 2019 :

- Tonnages entrants sur la plate-forme de compostage, 17 598 T au total répartis comme suit :

- 13 928 tonnes de collectes sélectives de biodéchets (+ 5,8 % par rapport à 2018) dont environ 7 163 tonnes de biodéchets de collectivités membres (+ 5 %), 5 990 tonnes de biodéchets des collectivités clientes (+ 9 %) et 775 tonnes de biodéchets de gros producteurs (- 9 %),
- 3 670 tonnes de déchets verts issus de déchetteries et de clients privés.

Après fermentation accélérée, affinage et stockage sur site, la production finale annuelle 2019 peut être estimée à 9 207 tonnes tenant compte de l'évaporation d'eau.

En terme de débouchés, cette production de compost a été vendue comme suit :

- 8 966 t de compost fin (20 mm) vendu aux agriculteurs locaux (grandes cultures blé-maïs, asperges),
- 55 tonnes de compost fin vendu aux particuliers et collectivités,
- 186 tonnes de compost surfin (10 mm) vendu aux particuliers ou aux professionnels.

Quant aux refus de compostage (153 tonnes soit 0,9 % des entrants), ils ont été traités par l'UIOM de Sausheim aux frais de l'exploitant.

- Tonnages d'OMR entrants 2019 sur les usines d'incinération partenaires du SM4 :

Tonnages acheminés sur l'UIOM de Bourogne : 1 442 tonnes

Tonnages acheminés sur l'UIOM de Sausheim : 6 187 tonnes

Tonnages acheminés sur l'UIOM de Colmar : 6 550 tonnes.

Total OMR traitées en 2019 : 14 179 tonnes (- 6,4 % par rapport à 2018)

Ratio moyen OM résiduelles sur le Secteur 4 pour l'année 2019 : 92,1 kg/hab/an.

- Tonnages entrants 2019 sur le centre de transfert de déchets non dangereux :

20 182 tonnes (- 10,9 % par rapport à 2018) réparties de la façon suivante :

- 5 537 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de collectivités membres du SM4 dont les exutoires principaux de traitement sont l'UIOM de Colmar et celle de Sausheim,
- 695 tonnes de déchets ménagers encombrants de collectivités membres du SM4 dont l'exutoire de traitement est notamment le centre de stockage de Retzwiller,
- 6 712 tonnes de déchets industriels banals clients (DIB hors SM4) dont les exutoires de traitement sont le centre de stockage de Retzwiller, l'UIOM de Sausheim, l'UIOM de Bourogne et le centre de stockage de Villeneuve-Maillet.
- 7 238 tonnes de déchets ménagers encombrants clients (hors SM4) dont les exutoires sont identiques à ceux des DIB.

Les principaux **indicateurs financiers** pour l'année 2019 :

- Coût d'exploitation de l'usine de compostage : 1 177 757,46 € TTC
- Contrat SM4-SERTRID : 205 322,78 € TTC
- Contrat SM4-SITDCE : 697 121,40 € TTC
- Contrat SIVOM de l'agglomération mulhousienne : 911 963,80 € TTC
- Exploitation du centre de transfert : 409 030,72 € TTC
- Dépenses d'investissement : 329 087,04 € TTC.

Soit des **coûts facturés à la tonne** (€ TTC/tonne) comme suit :

- ordures ménagères résiduelles : 140 €/tonne
- ordures ménagères résiduelles avec prestation de transfert : 190 €/tonne
- biodéchets membres : 65 €/tonne
- biodéchets clients : 66 €/tonne
- cotisation : 35 €/tonne traitée l'année 2018
- encombrants membres : 188,66 €/tonne .

Bilan des **actions territoriales déchets et économie circulaire** :

Le programme d'actions territoriales déchets et économie circulaire d'une durée de 3 ans s'est achevé courant 2019. Les 3 axes prioritaires de ce programme étaient :

- l'autogestion des biodéchets et déchets verts
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la promotion de l'éco-consommation.

Les actions principales de **prévention** de l'année 2019 peuvent être résumées comme suit :

- visites-ateliers-conférences-stands et autres interventions ponctuelles : 743 personnes sensibilisées lors de ces évènements
- formations aux outils pédagogiques de prévention : 24 personnes sensibilisées
- réunion d'information sur les couches lavables : 34 personnes sensibilisées et 17 kits prêtés
- sensibilisation jeunesse via l'appel à projets scolaires : 597 élèves sensibilisés de 25 classes différentes
- formation d'éco-jardiniers : 58 éco-jardiniers formés sur le territoire via 3 promotions
- promotion du réemploi et de la réparation : création de Repair café régulier sur le territoire et promotion du label répar'acteurs (13 à fin 2019)
- promotion des gourmet bag : 17 restaurateurs engagés à fin 2019
- 10 dossiers de subventions validés.

L'année 2019 représente environ 170 000 € de dépenses et 40 000 € de recettes (subventions ADEME).

Le Conseil Syndical prend acte des données du rapport annuel 2019 du SM4.

En préambule à la présentation du rapport annuel un document synthétique des rôles du SMTC – SM4 – COVED a été projeté.

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente profite également de ce point pour adresser ses félicitations à M Matthieu ERMEL, nouveau président du SM4.

Point n° 3 – FINANCES

3A) Budget supplémentaire 2020

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose au Conseil syndical que le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- résultat de la section d'investissement,

- reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Le budget supplémentaire 2020 du Syndicat s'équilibre en dépenses et en recettes à 449 280,39 €.

En section de fonctionnement, il s'équilibre à hauteur de 391 375,71 € et en section d'investissement à hauteur de 57 904,68 €.

Le tableau ci-après reprend les inscriptions proposées au budget supplémentaire pour l'exercice 2020 :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	744 905,71 €
D-611 : Contrats de prestations de services	-	200 000,00 €	-	-
D-6132 : Locations immobilières	-	2 000,00 €	-	-
D-6228 : Divers	-	22 000,00 €	-	-
D-6288 : Autres services extérieurs	-	20 000,00 €	-	-
D-6335 : Carte grise	-	500,00 €	-	-
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	-	244 500,00 €	-	-
D-64111 : Personnel titulaire	-	10 000,00 €	-	-
D-64131 : Personnel non titulaire	-	10 000,00 €	-	-
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	-	20 000,00 €	-	-
D-6531 : Indemnités	-	5 000,00 €	-	-
D-65541 : Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	-	70 000,00 €	-	-
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	-	75 000,00 €	-	-
D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	50 575,71 €	-	-
D 023 : Virement à la section d'investissement	-	1 300,00 €	-	-
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	354 830,00 €	-
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	-	-	354 830,00 €	-
R 042 : Opération d'ordre	-	-	-	1 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	-	391 375,71 €	354 830,00 €	746 205,71 €
 INVESTISSEMENT				
R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-	56 604,68 €
R 021 : Virement à la section d'investissement	-	-	-	1 300,00 €
D-2111 : Terrains nus (RAR)	-	15 000,00 €	-	-
D-2182 : Matériel de transport	-	5 000,00 €	-	-
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	-	10 000,00 €	-	-
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	-	30 000,00 €	-	-
TOTAL D 020 : Dép. imprévues (invest.)	-	26 604,68 €	-	-
D-13918 : Autres subv. d'équipement	-	1 300,00 €	-	-
D 040 : Opération d'ordre	-	1 300,00 €	-	-
Total INVESTISSEMENT	-	57 904,68 €	-	57 904,68 €
TOTAL GENERAL		449 280,39 €		449 280,39 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2020 tel qu'il est retracé ci-dessus.

Point n° 4 – DIVERS

4A) Calendrier des réunions

Madame la Présidente communique les dates des réunions du Bureau et du Conseil syndical qui ont été fixées pour la fin de l'année 2020/début 2021 :

Dates	Heure	Objet de la réunion	Lieu
Mercredi 25 novembre 2020	18h00	Bureau	Embarcadère
Mercredi 09 décembre 2020	18h00	Conseil syndical	Salle polyvalente Schweighouse-Thann
Mercredi 13 janvier 2021	18h00	Bureau	Embarcadère
Mercredi 27 janvier 2021	18h00	Conseil syndical (ROB)	Pôle ENR
Mercredi 17 février 2021	18h00	Bureau	Embarcadère
Mercredi 10 mars 2021	18h00	Conseil syndical (budget)	Pôle ENR

Les adresses sont :

- Embarcadère : 5, rue Gutenberg à Vieux-Thann
- Pôle ENR : 50, rue Pierre et Marie Curie à Cernay.

Le Conseil syndical en prend acte.

4B) Proposition de création d'un groupe de travail

A la suite d'un courriel reçu de la part d'un usager relatif à la propreté de la rue des Genêts à Aspach-Michelbach (dont copie a été faite à Monsieur HORNY, Président de la CCTC et Maire d'Aspach-Michelbach), **Madame la Présidente** propose de créer un groupe de travail à cet effet.

Elle souhaiterait y associer, outre des élus du SMTC, COVED et éventuellement d'autres utilisateurs de la rue. Et voire également avec la CCTC, puisque M HORNY avait été mis en copie par l'utilisateur.

Monsieur Jérôme HAMMALI précise que la CCTC avait décidé courant 2019 d'intégrer toute la rue des Genêts dans le projet de liaison entre la zone d'activités et la gare de Cernay, dans le cadre de la mobilité douce.

Madame la Présidente prend note de cette information et demande des volontaires. MM Dominique LOUX, Alain GOEPFERT et Jean-Michel DE MATTEIS s'inscrivent à ce groupe de travail.

4C) Réunion avec la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose qu'une rencontre a été organisée avec des élus et techniciens de la CC de St Amarin en vue d'échanger sur le projet de la déchèterie de Willer-sur-Thur. Les attentes des uns et des autres ont été posées.

Pour **Monsieur Jérôme HAMMALI**, il s'agit là d'un premier pas et qu'il faut également associer Monsieur le Maire de Willer-sur-Thur dans les échanges.

Madame la Présidente confirme que Monsieur Bernard WALTER était présent (à la fois en tant que Vice-Président du SMTC mais aussi en tant que représentant de la Commune).

Monsieur Alain GOEPFERT, également présent à cette réunion, revient sur la problématique du « tourne à gauche » sur la RN66. En effet, si selon le bureau d'études le site pourrait absorber une population de 20 000 équivalents habitants, c'est la sortie sur la RN66 qui posera problème. Les usagers devront croiser les deux voies de circulation et cela sera certainement générateur de bouchons.

Madame Emmanuelle RUFF demande à ce que nous soyons vigilants quant à l'acceptation de nouveaux usagers, il ne faudrait pas que le site de Willer-sur-Thur se retrouve à saturation si son dimensionnement ne correspond pas au bassin de population desservi.

Madame la Présidente conclut en disant qu'il s'agissait d'une première rencontre. Le projet de déchèterie à Willer-sur-Thur pourrait absorber en partie la population de la Vallée de St Amarin mais afin de couvrir au mieux les besoins des habitants, il serait intéressant de disposer d'un deuxième site plus en amont (Kruth, Wildenstein ou autre...). Les discussions restent ouvertes.

4D) Informations du SM4

Monsieur Matthieu ERMEL, Président du SM4 informe les élus présents de l'organisation d'une réunion de commissions réunies à l'attention de tous les délégués du SM4 (titulaires et suppléants) en vue de la présentation du projet de méthaniseur. Il souhaite que l'ensemble des délégués y soit associé afin que tous aient le même niveau d'information.

4E) Visites de sites

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente propose d'organiser une visite de la plateforme de compostage et du centre de tri de COVED pour les nouveaux élus du SMTC (titulaires et suppléants). Les modalités seront précisées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente lève la séance à 18h50.
